

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE268

présenté par  
Mme Linkenheld, rapporteure

-----

### ARTICLE 22

A la première phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« de ses services »,

les mots :

« des services mentionnés au 6° de l'article L. 201-2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.